*de celui-ci. Ces papiers lui avaient été remis par M*me *Thibault (M*me *Bavoil). Jusqu'alors, Huysmans se représentait Boullan sous les traits du « docteur Johannès » de* Là-Bas[1].

Exceptés du mandat général d'exécuteur testamentaire de Lucien Descaves, les papiers de Boullan furent donnés par Huysmans à Léon Leclaire, son compagnon de Ligugé et de Schiedam, qui les remit à M. Louis Massignon avec tous pouvoirs. M. Massignon les adressa par voie diplomatique le 14 juillet 1930 à Mgr J. Mercati qui les « déposa » dans la réserve de la Bibliothèque Vaticane. Outre 108 lettres de Boullan à Huysmans, existe donc à Rome le cahier rose qui nous occupe ayant à la suite un dossier lithographié de 15 pages touchant la guérison d'Adèle Chevalier à la Salette en 1854 (Boullan avait connu en 1856 avant sa perte, Adèle miraculée « dont la vocation religieuse devait sombrer en l'entraînant dans sa chute »). Enfin, ont été envoyés à Mgr Mercati deux cahiers crême de 17 feuillets et de 12 feuillets. L'un de la main d'Adèle Chevalier, l'autre de Boullan.

Grâce à l'amabilité du T. R. P. Préfet de la Bibliothèque Vaticane, je possède un film du cahier de papier rose de quatorze feuillets. En voici la composition :

f° 1 à f° 4	Aveux concernant ses fautes signé à Rome le 26 mai 1869.
f° 5 à f° 8^a	Exposé des faits. Innocence au point de vue civil. Même date.
f° 8^b	Jugement solennel contre les cornus du sacerdoce. 28-29 mai.
f^{os} 9-10	Historique de son celebret retiré puis rendu. 29 mai.
f° 11^a	Jugement contre ses Juges du 2 juin.
f° 11^b-12^a	Confession et aveux concernant les illusions diaboliques. Boullan demande pardon, après sept ans d'épreuves cruelles.
f° 12^b	Jugement du 5 juin contre les prêtres qui veulent poursuivre les anciennes sœurs.
	6 juin. Jugement à perpétuité en enfer pour quiconque agira contre Boullan ou Mlle Chevalier concernant le fait du 8 décembre.
f° 13^a	Diverses questions données à Mr le Commissaire.
f° 13^b	Jugement solennel du 16 juin 1869. Les cornus n'ont pas le droit d'empêcher la Victoire..
f^{os} 14 et ^{b}	en blanc.

Nous reproduisons en hors-texte en totalité ou en partie les pages 8, 12, 16, 24, c'est-à-dire les folios 4^b, *6*^{b}, *8*^{b}, et *12*^{b}. *Madame Suzanne*

1. Huysmans a dit lui-même à M. Massignon que le « Chanoine Docre » était le chanoine Van Haecke, mais la création de « Docre » est due pour beaucoup à ce que Huysmans apprit de Boullan. A tort ou à raison, celui-ci chargeait devant l'auteur de *Là-Bas* un certain abbé Roca, prêtre maçon (mort excommunié), « aumônier » du groupe occultiste parisien rassemblé autour de Stanislas de Guaïta, groupe qui avait dénoncé Boullan à l'opinion publique (duel de Jules Bois avec Stan. de Guaïta). Cf. *Les aventuriers du Mystère*, pp. 129, 130 et 142 à 144.